

Prédication pour le dimanche 22 octobre 2023

Marc 10 / 2-9

20ème dimanche après Trinité

Chers frères et sœurs,

Dans les grandes villes de nos pays européens, un mariage sur deux finit par un divorce, soit un taux de divortialité d'environ 1.9 pour 1000 habitant. On compte ainsi ces dernières années, plus de 260 000.

Le divorce est devenu un fait de société banal, communément admis. Tout est d'ailleurs mis en œuvre pour simplifier toujours davantage la procédure de divorce. Même le Vatican s'y met puisque le pape François a demandé que les démarches en vue de l'annulation d'un mariage soient révisées et simplifiées afin de les rendre accessibles à un plus grand nombre et de leur permettre ainsi un nouveau mariage à l'église. Que devons-nous en penser, en tant que chrétiens ? Que dit la Bible au sujet du divorce ? Un chrétien peut-il divorcer ? L'Eglise catholique romaine a-t-elle raison de refuser la communion aux divorcés ?

Même s'il faut tenir compte de la distance historique qui nous sépare de l'époque où il fut rédigé, car les mœurs et les coutumes ont beaucoup évolué depuis, et que le contexte culturel où il est né n'est pas le même que le nôtre, l'évangile de ce dimanche nous permet de réfléchir à ces questions toujours d'actualité. Ecoutez en effet, ce que nous lisons dans l'évangile selon Marc au chapitre 10 :

Les pharisiens de notre texte souhaitent donc connaître l'opinion de Jésus : *“Notre Loi permet-elle à un homme de renvoyer sa femme ?”* Ou plus précisément : *“Est-il permis de répudier sa femme **pour n'importe quel motif** ?”* puisque telle était la question débattue à l'époque.

Jésus leur répond en les renvoyant au texte biblique : *“Quel commandement Moïse vous a-t-il donné ?”* Sous entendu « *vous a-t-il donné de la part de Dieu ?* » La réponse des pharisiens est une dérobade : *“Moïse a permis d'écrire une lettre de divorce et de renvoyer sa femme”*. Avez-vous remarqué la nuance ? Là où Jésus parle en termes de commandement donné par Dieu par l'intermédiaire de Moïse, donc d'une règle générale, d'une norme, les pharisiens répondent en termes de permission, d'exception. Jésus dit : *« Que disent les commandements ? »* Et les pharisiens répondent : *“il est permis...”*.

Lecture du texte.

Chers frères et sœurs, dans le but de lui tendre un piège, les pharisiens interrogent Jésus sur la légitimité du divorce. Ils espèrent sans doute qu'il se mettra publiquement en contradiction avec la Loi juive reposant sur l'Ancien Testament. D'après le droit juif, le divorce était uniquement l'affaire de l'homme. Aucune femme ne pouvait en prendre l'initiative. Là apparaît déjà une différence importante entre la procédure de répudiation au sujet de laquelle les pharisiens interrogent Jésus, et le divorce tel que nous le connaissons. En effet, aujourd'hui, dans 3 cas sur 4, c'est la femme qui demande le divorce. De plus, sauf cas exceptionnels, il ne s'agit pas d'un renvoi pur et simple, d'une répudiation, mais d'une séparation à l'amiable requérant le consentement des deux conjoints.

A l'époque de Jésus donc, pour se séparer, il suffisait que le mari renvoie sa femme. On s'appuyait sur les règlements du Deutéronome où il est dit qu'un homme peut renvoyer sa femme si elle lui fait honte, à condition de lui donner une lettre de répudiation en bonne et due forme, lettre destinée à lui permettre de contracter éventuellement une nouvelle union. Restait le problème de savoir pour quelle raison un homme pouvait renvoyer sa femme. Sur cette question les avis divergeaient et les spécialistes de la Loi se disputaient sur les motifs valables de divorce. Il y avait toute une gamme d'interprétations, de la conception rigoriste qui rendait une séparation presque impossible, à la conception large, selon laquelle un homme avait le droit de donner à sa femme une lettre de renvoi si elle avait laissé brûler le repas, ou si une autre femme, plus jolie, lui plaisait davantage. En tous cas, la réglementation du divorce était extraordinairement élastique, et la femme en était la première victime.

Alors Jésus leur dit : *“Moïse vous a donné ce commandement à cause de la dureté de votre cœur”*. Pour Jésus, cette possibilité offerte par la Loi de renvoyer sa femme est donc **une concession faite par Moïse en raison de l'état de péché dans lequel se trouvent les hommes**. Car *“la dureté de cœur”* dont parle Jésus, littéralement *“la sclérose du cœur”*, est une expression qui désigne la révolte obstinée de l'homme contre l'ordre voulu par Dieu. **C'est bien cela le péché : se rebeller contre l'ordre de Dieu, refuser de se soumettre à sa volonté**. Si nous entendons bien ce que dit Jésus, nous pouvons donc comprendre : **c'est à cause du péché, de votre refus de vous soumettre à Dieu et les uns aux autres, c'est en quelque sorte à cause de votre égoïsme et de votre incapacité à aimer, que la réalité du divorce existe. Mais ce n'est en aucun cas ce que Dieu a voulu**. Ce n'est en aucun cas le projet que Dieu avait pour le couple humain.

En effet, *“au commencement, quand Dieu a tout créé, il fit l'être humain homme et femme”*. Et Jésus ajoute cette parole qui fonde le projet de Dieu pour les êtres humains : *“A cause de cela, l'homme - ou la femme - quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme - ou à son mari -, et les deux deviendront une seule chair”*. Voilà, dit Jésus, **ce que Dieu avait prévu**.

Relevons que Jésus commence par affirmer que la différence de sexes est constitutive de l'ordre primitif voulu par Dieu ! Sans vouloir porter de jugement sur l'amour qui unit deux personnes de même sexe et leur projet de vie commune dans la fidélité et la durée qui doivent être respectées, le « mariage » homosexuel, tel qu'il existe de nos jours, n'entre donc visiblement pas dans le projet de Dieu. En effet, par le mariage, cette dualité marquée dans le couple homme-femme, est appelée à redevenir une unité : *« ils deviendront une seule chair »*. De la différence peut naître l'harmonie et la vie. De deux opposés peut naître une réalité nouvelle. Et Jésus enfonce le clou en ajoutant : *“Ainsi, ils ne sont plus deux, mais un seul être. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni”*.

Voici, chers frères et sœurs, la pensée de Jésus : le mariage, l'union entre un homme et une femme, est un don de Dieu aux hommes, un ordre bienfaisant qu'il a établi pour leur bonheur, leur épanouissement et dans une certaine mesure pour leur salut. Car derrière l'union de l'homme et de la femme se cache une réalité spirituelle. En effet, comme l'a écrit l'apôtre Paul dans sa lettre aux Ephésiens, **l'amour d'un homme pour sa femme - que scelle le mariage - doit être à l'image de l'amour qui unit Dieu à son peuple, Jésus à son Eglise : unique et fidèle, signe de don de soi et de soumission réciproque**. Au-delà de l'institution qu'est le mariage se cache un mystère qui concerne Dieu...

Ce que Jésus dit dans notre passage à propos du mariage, c'est ce qui était *“au commencement”*. C'est donc **une déclaration de principe**, l'expression de ce que Dieu voulait quand il a créé le couple humain. Il n'est évidemment pas possible d'ériger cette parole en loi intangible, et de déclarer purement et simplement impossible, voire interdite, la dissolution d'une union. Sinon, il apparaîtrait vite que les lois, même établies par Jésus, n'aboutissent qu'à des situations insupportables de frustration, d'amertume, voire de colère et de haine. Certes, Jésus a dit : *“Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni”*. **Mais qui d'entre nous peut affirmer que tous les mariages contractés sont voulus par Dieu ?** Combien de fiancés, de jeunes gens s'engagent dans l'aventure du mariage à la légère, sans véritable réflexion préalable sur la portée de leurs engagements et sans jamais avoir soumis leur projet à Dieu ? Assurément, toute union ne procède pas de Dieu, et s'il ne respectait la liberté souveraine de l'homme, il est bien des mariages auxquels le

Seigneur opposerait son veto. De ce fait, il est inévitable que certaines unions aboutissent à l'échec.

Le divorce n'est pas un acte anodin, banal. **Un divorce est toujours un échec, un drame** qui ne laisse jamais indemne. Toute séparation laisse des blessures profondes et des cicatrices douloureuses. Sans parler des conséquences désastreuses qu'il entraîne pour les enfants des parents séparés. Lorsqu'il intervient après des années, voire des décennies de vie commune, le divorce ressemble à une véritable amputation et même à une mort.

Ainsi donc, chers frères et sœurs, parce que la *“dureté du cœur”* de l'homme est ce quelle est, et qu'elle n'épargne pas même les chrétiens, nous devons accepter que le divorce soit dans certains cas la seule issue possible. Le divorce fait partie de notre condition pécheresse. Bien sûr, dans beaucoup de cas il pourrait être évité. On divorce souvent trop vite et pour n'importe quel motif. Avec l'aide d'un conseiller conjugal ou d'un autre thérapeute, **avec l'aide de Dieu aussi**, mais surtout aussi avec un peu d'effort de volonté et de persévérance, beaucoup de crises conjugales pourraient être surmontées. Il n'en demeure pas moins que le divorce constitue parfois un moindre mal comparé aux souffrances insupportables vécues dans certains couples. D'ailleurs Jésus lui-même n'a pas récusé la possibilité du divorce, en particulier en cas d'adultère de la part d'un des deux conjoints. Mais il n'en maintient pas moins qu'au commencement, la séparation du couple humain ne faisait pas partie des plans de Dieu. Telle doit être notre conviction. Qu'elle nous empêche de prendre le divorce à la légère, de le banaliser, et nous incite également à accueillir avec bonté et compassion ceux qui portent comme un fardeau le poids de leur échec conjugal. **Car l'Evangile est avant tout une bonne nouvelle : il est message de grâce et de pardon, d'espérance et de guérison pour tous ceux que la vie a blessés.**

Didier STURTZER